



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle
pref-communication@drome.gouv.fr

Valence, le 5 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE RÉGLEMENTATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Afin de prévenir les risques d'accidents, de nuisances et de troubles à l'ordre public, le Préfet de la Drôme a pris quatre arrêtés applicables **du vendredi 5 avril 2019 à 18h00 au lundi 8 avril 2019 à 8h00** sur l'ensemble du territoire départemental, prévoyant les dispositions suivantes:

- **la distribution, la vente à emporter, l'achat et le transport de carburants sont interdits dans tout récipient transportable**, sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée, en tant que de besoin, avec le concours des services de police et de gendarmerie locaux. Les détaillants, gérants et exploitants de stations services, notamment de celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

- **l'achat et l'utilisation d'articles pyrotechniques par les particuliers sur la voie publique sont interdits**. Seuls sont habilités à tirer des feux d'artifices autorisés, les détenteurs d'un agrément préfectoral ou du certificat de qualification, les personnels des collectivités locales ou territoriales, les membres des comités des fêtes habitués au tir des feux d'artifice non classé spectacles pyrotechniques.

- **la vente et le transport d'acide et de produits inflammables sont interdits** sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée, en tant que de besoin, avec le concours des services de police et de gendarmerie locaux. Ne sont pas concernés par le présent arrêté les transports de marchandises régulièrement autorisés.

- **la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique est interdite.**

Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :

Facebook : www.facebook.com/prefet26

Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)

Site internet : www.drome.gouv.fr